



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pêche

Question écrite n° 61115

Texte de la question

M. Jean-Yves Gateaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur une demande de signalisation routière spécifique effectuée par l'Union nationale pour la pêche et la protection du milieu aquatique en 1997 et réitérée par la Fédération de l'Indre aujourd'hui. Cette fédération prévoit dans les trois prochaines années de mettre en place dans le département de l'Indre une trentaine de parcours de pêche touristiques. Elle souhaite indiquer par fléchages les parcours de pêche en jalonnement routier. Il s'avère qu'il n'existe pas encore de panneau routier indiquant le loisir pêche. Des logos pour de multiples usages ont pourtant été créés ces dernières années dont certains pour des activités assez restreintes. Il faudrait un panneau du type de la gamme CE pour pouvoir être disposé au bord des routes pour la pêche et ses deux millions d'adhérents d'associations locales de pêche en rivière. Il lui demande si une réflexion à ce sujet peut aboutir assez rapidement et si le gouvernement est prêt à participer à la mise en place de cette nouvelle signalisation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Gateaud](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61115

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2895